CA extraordinaire de la CNSA du 2 février 2023

**Avis sur le PLFRSS 2023 comprenant des dispositions réformant le régime de retraite**

**Explication de vote de**

* **Chaynesse Khirouni**, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
* **Jean-Luc Gleyze**, Président du Conseil départemental de Gironde
* **Pascal Coste**, Président du Conseil départemental de Corrèze
* **Alain Gabrieli**, Vice-Président du Conseil départemental de Haute-Garonne

L’avis du Bureau de la CNSA est évidemment mesuré sur la disposition principale de ce projet de loi rectificatif de la loi de finance 2023 de la Sécurité Sociale, à savoir la réforme des retraites.

Nous comprenons cette réserve mais ne la partageons pas.

Par contre, les remarques relatives aux mesures en direction de personnes en situation de handicap ou de la prise en compte de la pénibilité des métiers de l’aide à la personne méritent d’être entendues par le Gouvernement.

Nous tenons cependant à souligner notre adhésion aux dispositions relatives aux aidants dont l’engagement mérite d’être traduit dans leurs droits à la retraite.

Pour notre part, et nous exprimons sans doute ici le point de vue de nombreux Président.e.s de Conseils départementaux, le choix du cavalier législatif du projet de loi de finance qui brutalise le calendrier parlementaire heurte non pas la lettre de notre constitution, mais l’esprit et les valeurs de la démocratie. Cette procédure n’est pas à la hauteur des enjeux et contraint aussi la CNSA à produire un avis dans un agenda étroit alors même que le texte est encore en débat.

Cette réforme se caractérise aussi par sa brutalité et son injustice sociale puisqu’elle décide de faire porter l’équilibre du régime sur les personnes qui sont au porte de la retraite c’est-à-dire les salariés seniors dont 40% ne sont déjà plus en emploi. En outre, le rallongement de la durée de cotisation et le décalage de l’âge de départ à la retraite interviennent après une réforme de l’assurance chômage qui a réduit sensiblement la durée d’indemnisation des plus de 55 ans.

Ces choix auront des impacts sociaux ; notamment sur l’évolution du nombre d’allocataires du RSA de plus de 50 ans dont les perspectives de retour à l’emploi demeurent minces puisque ces politiques de fragilisation sociale ne s’accompagnent pas d’une réforme de l’emploi des seniors et de dispositions insuffisantes en matière de pénibilité.

Surtout, cette réforme réduit le temps de vie choisit hors travail. C’est notamment vrai pour les personnes qui sont entrées tôt dans l’emploi en y exerçant souvent des métiers pénibles avec des incidences sur leur santé et leur espérance de vie. Les femmes ayant exercé des métiers pénibles seront encore plus fortement pénalisées puisque cette réforme introduit aussi une in équité entre les sexes.

Cette réforme traduit une vision de la vie qui rompt avec les valeurs des pères fondateurs du régime par répartition et avec les aspirations des Françaises et des Français qui se mobilisent nombreux contre cette réforme et indiquent très majoritairement leur hostilité à cette réforme.

Pour l’ensemble de ces raisons, vous comprendrez que nous ne pourrons pas voter favorablement en faveur du PLFRSS pour 2023.